

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

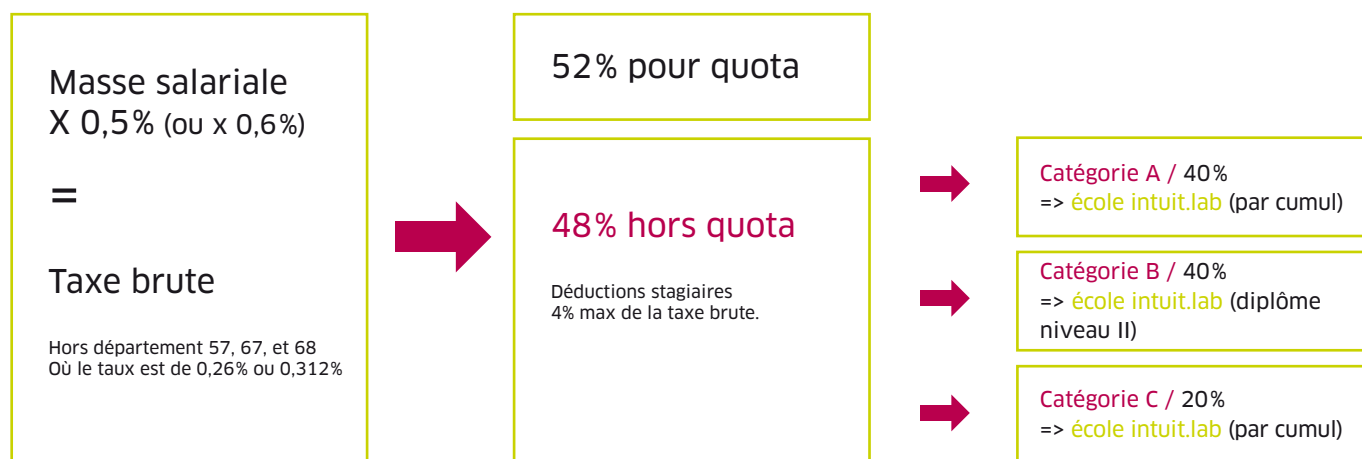
1 Choisir un Organisme Collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA).
 Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un OCTA.
 Retrouvez la liste sur www.travail-solidarite.gouv.fr

2 Affecter votre taxe d'apprentissage à l'école intuit.lab.
 Vous devez remplir le formulaire fourni par l'OCTA en indiquant le destinataire de la taxe d'apprentissage pour le hors quota.

À noter : L'école intuit.lab est accessible sur les catégories A (par cumul), B (diplôme de niveau II) et C (par cumul). Cela signifie que vous pouvez choisir d'attribuer l'ensemble de votre taxe d'apprentissage à l'école intuit.lab.

Votre versement

Versement à
 école intuit.lab
 90 rue de Javel
 75015 Paris



Date limite de versement le 29 février 2012.

Important : bien spécifier le nom de « école intuit.lab » en respectant l'orthographe sur le bordereau des organismes collecteurs.

3 Contact :

PARIS

Lara Marikhina
 école intuit.lab, 90, rue de Javel 75015 PARIS
 Tél. : 01 43 57 07 75

AIX-EN-PROVENCE

Aurélie Charrier
 école intuit.lab, 17, rue Lieutaud 13100 AIX-EN-PROVENCE
 Tél. : 04 42 27 43 15